

LE TEMPS

informatique Mercredi 3 novembre 2010

De Washington à Berne, Microsoft suscite la colère

Par Anouch Seydtaghia

Les achats publics de logiciels sont attaqués en justice par des concurrents

Au tour de Google d'attaquer en justice l'Administration fédérale américaine. Sous le coup de plusieurs enquêtes liées à des soupçons de pratiques anticoncurrentielles, la firme saisit à son tour les tribunaux. Sa cible: le Département de l'intérieur. Google l'accuse de l'avoir écarté, au profit de Microsoft, lors d'un appel d'offres pour un nouveau système de messagerie. D'une valeur de 49,3 millions de dollars sur cinq ans, ce contrat n'est pas le seul attaqué en justice par des concurrents de Microsoft. Au Canada, mais aussi en Suisse, plusieurs rivaux de la firme de Steve Ballmer n'acceptent pas d'être écarté d'office lors d'importants achats informatiques.

Le dernier cas américain, révélé lundi, concerne 88 000 employés du Département de l'intérieur. Celui-ci recherche un système, unifié, regroupant une messagerie, un calendrier et des solutions collaboratives. Selon Google, qui a déposé plainte vendredi auprès du Tribunal des recours contre l'Etat fédéral, les spécifications demandées ont été élaborées de telle manière que seul Microsoft, avec sa «Business Productivity Online Suite», puisse répondre aux critères requis.

Désireux de s'implanter sur le marché des solutions pour entreprises et administrations, Google s'est déjà battu plusieurs fois sur sol américain contre Microsoft. Cet été, ce dernier parvenait à décrocher un contrat dans l'Etat de Californie pour un système de messagerie destiné à 200 000 employés. Mais Google l'avait emporté en octobre 2009 pour des services similaires destinés à 30 000 employés de la ville de Los Angeles. La valeur de ce contrat était de 7,2 millions de dollars.

En Suisse, l'attribution à Microsoft d'un contrat d'une valeur de 42 millions de francs ne cesse de faire des vagues. Estimant qu'aucun appel d'offres n'avait été réalisé par l'Office fédéral des constructions et de la logistique, 18 fournisseurs de logiciels libres avaient porté l'affaire devant le Tribunal administratif fédéral.

«Même aux CFF»

Débutés le 6 juillet dernier, ils ne baissent pas les bras. «Nous avons recouru devant le Tribunal fédéral. Mais, en face, nous soupçonnons la Confédération de vouloir gagner un maximum de temps, vu que les contrats visés arrivent à échéance fin 2011», explique Matthias Stürmer, représentant des plaignants. Et de poursuivre: «En Suisse, des contrats sont souvent attribués à Microsoft ou d'autres grands éditeurs de logiciels sans appel d'offres, par simple commodité. Cela arrive dans les cantons, les villes et même aux CFF.»

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA

